

## Indicateur 34 : Différence par rapport à 1 du coefficient des âges

### Définition

Valeur absolue de la différence par rapport à 1 du rapport entre la population de 65 ans et plus, et la population de moins de 20 ans (ce dernier rapport correspond au coefficient des âges).

Source : SPF Economie DGSIE

Données : 01/01/2012.

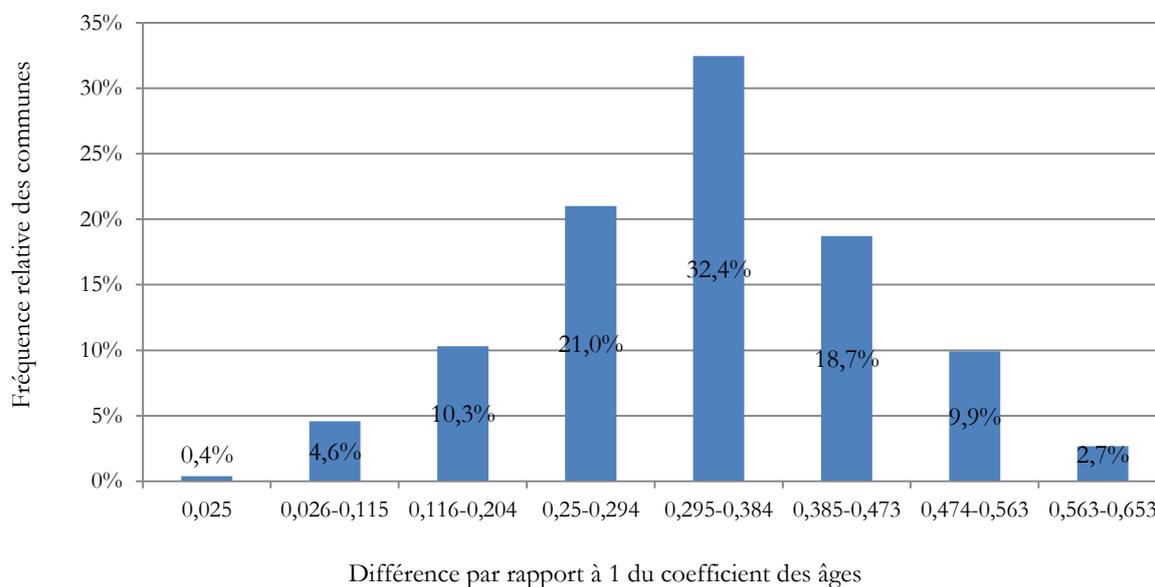
Unité : pas d'unité

### Mesures de position

Moyenne régionale :	0.30
Moyenne des communes :	0.33
Médiane (q2) :	0.33
Valeur max. (q4) :	0.65
Valeur min (q0) :	0.02
1 <sup>er</sup> quartile (q1) :	0.25
3 <sup>ème</sup> quartile (q3) :	0.41

### Mesures de dispersion

Etendue (max-min) :	0.63
Écart interquartile :	0.16
Ecart type :	0.12
Coefficient de variation :	0.375

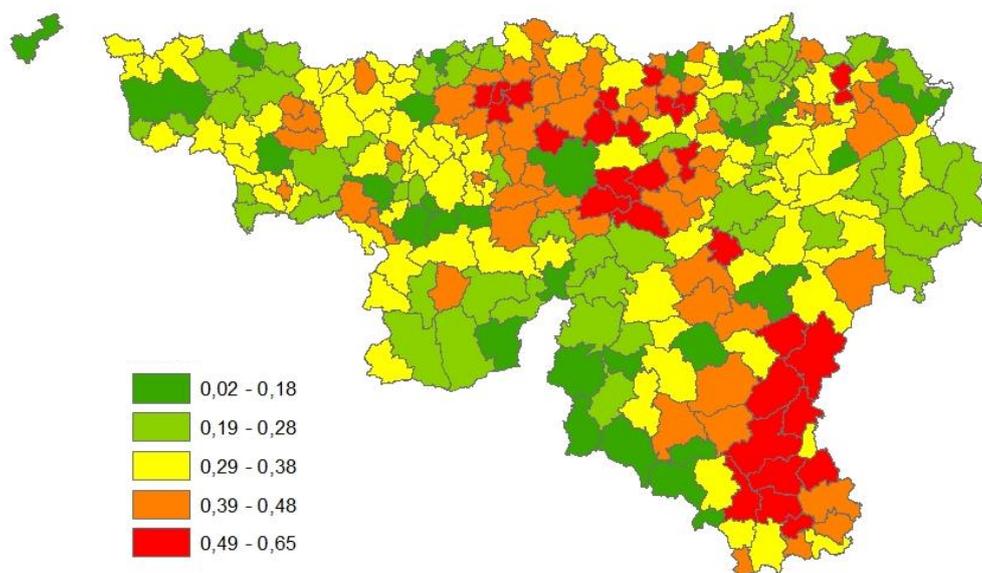


## Top 10

Les dix communes où la différence est :

La plus élevée		La moins élevée	
Commune	Valeur	Commune	Valeur
Attert	0,653	Hastière	0,025
Léglise	0,638	Florenville	0,025
Etalle	0,627	Bouillon	0,039
Vaux-sur-Sûre	0,586	Fléron	0,046
Thimister-Clermont	0,572	Waremme	0,056
Geer	0,566	Spa	0,067
Habay	0,564	Daverdisse	0,068
Chastre	0,558	Montigny-le-Tilleul	0,073
Assesse	0,556	Gerpennes	0,076
Fauvillers	0,550	Esneux	0,079

## Représentation cartographique



## Usage de l'indicateur dans la construction de l'indice composite

Le coefficient optimal étant égal à 1, au plus une commune aura un écart important par rapport à 1 (positif ou négatif), au moins elle sera bien cotée. C'est donc la valeur complémentaire à 1 de l'indicateur standardisé qui est utilisé pour l'agrégation.

## Indicateur 35 : Dispersion des déclarations fiscales

### Définition

Ecart-type (dispersion par rapport à la moyenne) entre le nombre de déclarations fiscales par classes de déclarations réparties selon leur montant (5 classes : déclarations dont le revenu total net imposable est nul, de moins de 10 000 €, compris entre 10 001 € et 20 000 €, 20 001 € et 30 000 €, > 30 000 €).

Le revenu total net imposable se compose de tous les revenus nets après soustraction des dépenses déductibles. Les déclarations individuelles (déclarations remplies par une personne) et communes (déclarations remplies par deux personnes) sont sommées.

Source des données : SPF Economie DGSIE –Revenus fiscaux

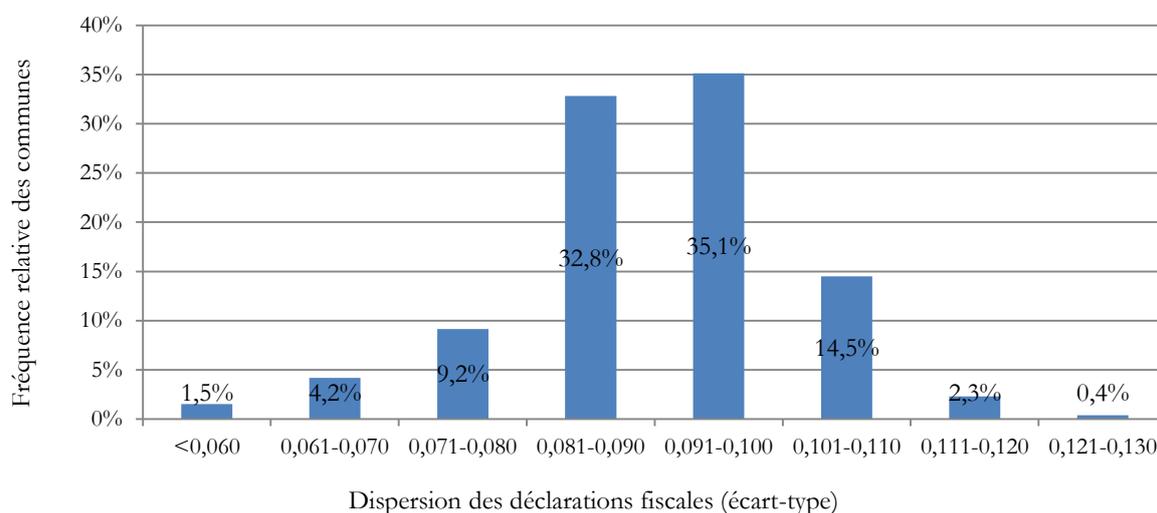
Données : année de revenu 2010

### Mesures de position

Moyenne régionale :	0.079
Moyenne des communes :	0.090
Médiane (q2) :	0.091
Valeur max. (q4) :	0.128
Valeur min (q0) :	0.047
1 <sup>er</sup> quartile (q1) :	0.085
3 <sup>ème</sup> quartile (q3) :	0.096

### Mesures de dispersion

Etendue (max-min) :	0.080
Écart interquartile :	0.012
Ecart type :	0.011
Coefficient de variation :	0.126

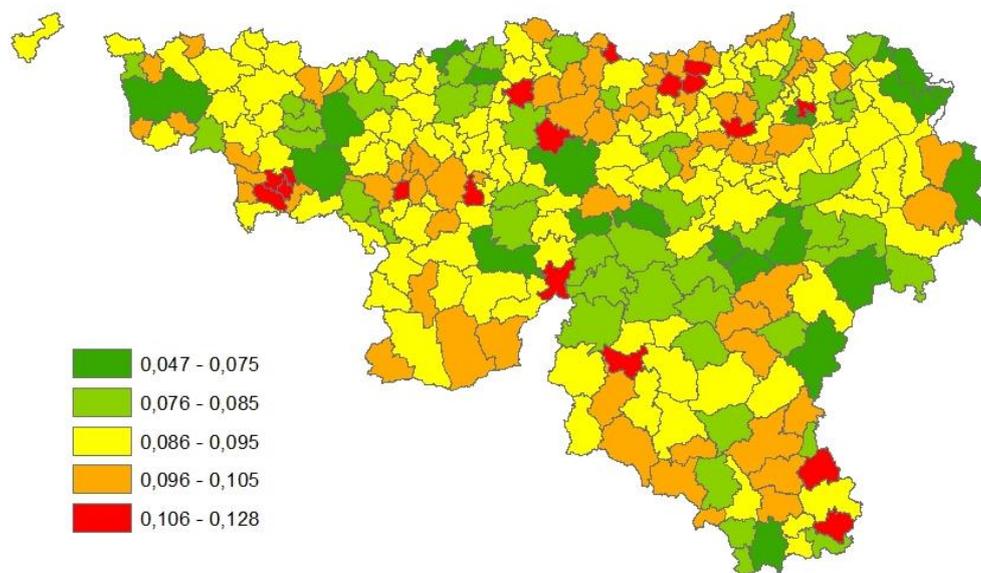


## Top 10

Les dix communes où la dispersion est :

La plus élevée		La moins élevée	
Commune	Valeur	Commune	Valeur
Attert	0,128	Gouvy	0,047
Messancy	0,119	Rendeux	0,050
Colfontaine	0,117	Ottignies-LLN	0,050
Daverdisse	0,114	Hotton	0,051
La Bruyère	0,112	Virton	0,062
Faimes	0,111	Florennes	0,062
Hastière	0,110	Manhay	0,064
Olne	0,110	Trooz	0,065
Boussu	0,110	Hamois	0,066
Remicourt	0,109	Yvoir	0,067

## Représentation cartographique



## Usage de l'indicateur dans la construction de l'indice composite

Au plus la dispersion entre les classes de déclarations fiscales est grande, au moins bien est cotée la commune. C'est donc la valeur complémentaire de l'indicateur standardisé qui est utilisée pour l'agrégation.

Aucune valeur extrême n'a été exclue pour la standardisation.